



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/73  
10 février 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

Quarante-neuvième session

### DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Lettre datée du 4 février 1994, adressée au Secrétaire  
général par la Représentante permanente du Kazakhstan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication du Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan à l'occasion de l'adhésion de celle-ci au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en qualité d'Etat non doté d'armes nucléaires (voir annexe).

Je vous serais très obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Désarmement général et complet".

L'Ambassadrice,

Représentante permanente de  
la République du Kazakhstan  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Akmaral K. ARYSTANBEKOVA

ANNEXE

Communication du Ministère des affaires étrangères  
de la République du Kazakhstan

Le 13 décembre 1993, le Soviet suprême de la République du Kazakhstan a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'adhésion du Kazakhstan au Traité sur la non-prolifération est un élément important de la réalisation de la politique extérieure de la République, qui vise à se débarrasser de l'arme nucléaire. On se souviendra que le Kazakhstan a été le premier Etat à ratifier le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs et le Protocole de Lisbonne. En ratifiant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Kazakhstan a fait un pas supplémentaire qui témoigne du sérieux avec lequel nous nous acquittons de nos obligations internationales. C'est pour le Kazakhstan une façon originale d'en finir avec toute une époque au cours de laquelle des armes nucléaires avaient été testées et déployées sur son sol.

Depuis l'entrée en vigueur, il y a 25 ans, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la politique de non-prolifération a connu des succès et des échecs. Cela étant, l'évolution générale des relations internationales semble devoir déboucher sur un monde dénucléarisé et, par conséquent, plus sûr. Les Etats-Unis et l'ex-URSS réduisent leurs énormes arsenaux nucléaires; on est en train de négocier une interdiction complète et un moratoire indéfini des essais nucléaires; on assiste à un renforcement général du contrôle de la non-prolifération des éléments et matières nucléaires à "double" usage. En adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Kazakhstan a apporté sa contribution au renforcement du régime de non-prolifération et à la création d'un système mondial de sécurité.

Ce faisant, nous avons donné corps aux déclarations dans lesquelles nous disions souhaiter instaurer des relations avec les Etats voisins et avec l'ensemble de la communauté internationale sur la base des principes du bon voisinage et du partenariat fondés sur l'égalité de droits, et du non-recours à la force pour régler les différends.

-----